

Analyse des risques : 3 exemples

Exemple de Santé et de Sécurité		Poste de travail : surveillant primaire				
Risque	Situation - opération	Mesures de prévention existantes	Évaluation du risque			
			F	G	P	R
Bruit	Surveillance des installations primaires	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie sonore des installations effectuées en septembre 2010 Exposition sonore quotidienne au poste = 97 dB(A). Avec PICB = 84 Protections Individuelles Contre le Bruit à disposition et adaptées Inhalables : 8,3 mg/m³ 	10	7	3	
Poussières	Surveillance des installations primaires	<ul style="list-style-type: none"> Mesures annuelles des poussières inhalables Teneur en quartz : <0,05 % Mesures de la teneur en quartz tous les 2 ans Mise à disposition de masques jetables 	10	2	2	40
Heurt par le coin de débouillage	Débouillage concasseur primaire	<ul style="list-style-type: none"> Garde corps autour du gueulard 	5	10	7	350



Exemple de document Unique		Poste de Travail : Centraliste BPE				
Risque	Situation - opération	Mesures de prévention existantes	Évaluation du risque			
			F	G	P	R
Entraînement/écrasement	Surveillance - Nettoyage - Maintenance	Interdiction d'intervention machine en marche	1	10	2	20
Entraînement/écrasement	Nettoyage malaxeur	Procédure Serrure à transfert de clé	6	10	5	300

F : Fréquence/G : Gravité/P : Probabilité/R : Résultat/F x G x P = R



Des outils pour faciliter vos démarches

Guides INRS :

- Évaluation des risques professionnels, aide au repérage des risques dans les PME-PMI (ED 840)
- Évaluation des risques professionnels, Principe et pratiques (ED 886)
- Évaluation des risques professionnels, Questions et réponses sur le Document Unique (ED 887)
- Bilan des méthodes d'analyse a priori des risques.
 - Des contrôles à l'ergonomie des systèmes (ND 1768)
 - Principales méthodes de la sécurité des systèmes (ND 1779)
- EPIDHERME
Une démarche de hiérarchisation des risques et des stratégies d'action

Formations par CEFICEM :

- Évaluation des risques (module 2452)
- Faire vivre le Document Santé Sécurité (module 6274)

www.unicem.fr/aquitaine

Exemple de plan d'Action : dossier de Santé et de Sécurité ou document unique						
Poste de travail	Risque	Situation - opération	Action à mener	Responsable de l'action	Date Cible	Vérificateur
Surveillant primaire	Bruit	Surveillance de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Automatiser le primaire 	Directeur technique	30/09/2011	Direction générale CHSCT
Surveillant primaire	Poussières	Surveillance de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Installer un arrosage de gueulard Automatiser le primaire 	Chef de carrière Directeur technique	15/03/2011 30/09/2011	QSE Direction générale CHSCT
Surveillant primaire	Bruit et poussières	Surveillance de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Installer une cabine insonorisée et climatisée 	Directeur technique	30/04/2011	QSE Direction générale CHSCT
Surveillant primaire	Heurt par le coin de débouillage	Débouillage du concasseur	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du pelliste à la reprise du brut d'abattage. Installer un brise roche hydraulique : <ul style="list-style-type: none"> - Demander étude et devis - Contacter CARSAT pour aide au financement 	Chef de carrière Directeur technique Directeur technique Animateur QSE	Immédiat Fin 2011 30/04/2011 15/03/2011	QSE Direction générale CHSCT Direction générale Directeur technique
Centraliste	Entraînement Écrasement	Surveillance - Nettoyage - Maintenance	<ul style="list-style-type: none"> Installer un avertisseur automatique de démarrage sur tapis peseur 	Directeur	30/03/2011	Directeur
Centraliste	Entraînement Écrasement	Nettoyage malaxeur	<ul style="list-style-type: none"> Resouder la chaînette de la serrure à transfert de clé. Sensibilisation du personnel 	Directeur Directeur + QSE	Immédiat Immédiat	Directeur Directeur

Guide des Bonnes Pratiques



ANALYSE ET ÉVALUATION des risques professionnels

5

Cette fiche est issue d'une collaboration avec



À QUOI SERT LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES ?

Le Guide des Bonnes Pratiques est une aide à destination des responsables d'entreprises, responsables de site, responsables ou animateurs sécurité... Il s'agit de proposer une méthode d'analyse et d'évaluation des risques afin de faire émerger les mesures destinées à assurer la protection des salariés.

À la différence de l'Analyse des Accidents et presque Accidents (cf. Guide des bonnes Pratiques n° 3), l'objectif de l'Analyse et de l'Évaluation des Risques est de prévenir l'apparition d'accidents et de maladies professionnels.

Ce document est avant tout un « facilitateur » pour agir dans les entreprises. Il ne constitue en aucun cas un référent réglementaire.

ANALYSE DES ACCIDENTS ET PRESQU'ACCIDENTS

De quoi parle-t-on ?

L'évaluation des risques a pour finalité de permettre d'apprécier, à partir de données factuelles, les effets sur l'intégrité physique ou la santé de l'exposition d'individus ou de populations soumis à des situations dangereuses.

Faite par l'employeur au niveau de l'entreprise, l'analyse puis l'évaluation des risques consistent à identifier les dangers et à analyser les conditions d'exposition à ces dangers. Elle met l'accent sur l'idée de prévenir l'apparition d'accidents et de maladies professionnelles plutôt que simplement constater et analyser les accidents et dépister des pathologies existantes.

Aménagée aux finalités de maîtrise des risques professionnels de l'entreprise, l'évaluation des risques repose sur l'identification et la hiérarchisation des risques professionnels en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

C'est l'étape initiale et essentielle de la démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au sein de l'entreprise.

- Elle s'inscrit naturellement dans la démarche de gestion de l'entreprise
- Elle repose sur le respect de principes et la mise en œuvre d'une approche structurée
- Elle est devenue une obligation légale imposée à l'employeur

La transcription de ces analyses et de ces évaluations apparaît dans le DSS et le DUER qui deviennent, dans cet esprit, un réel outil de travail pour tous ceux qui ont en charge l'amélioration de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

DSS : Document de Sécurité et de Santé - DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques



5 principes à respecter

1 L'ENGAGEMENT le chef d'entreprise s'implique

Le DSS/DUER doit retranscrire la volonté et l'engagement de la direction en matière de prévention des risques ; c'est un outil de travail issu de la réflexion de tous les niveaux hiérarchiques.

Affichage d'une volonté de réaliser une évaluation des risques professionnels auprès des salariés :

- › présentation de la démarche aux salariés
- › planification de la mise en œuvre et mise à disposition de ressources
- › organisation de la communication
- › implication régulière et continue de la direction dans la démarche

Formalisation des résultats dans un projet avec :

- › des objectifs
- › des échéances
- › des moyens financiers
- › du temps
- › des ressources et de la formation à prévoir

2 LE CHOIX DES OUTILS une évaluation adaptée à la « culture sécurité » de l'entreprise

Il est difficilement envisageable de décliner une méthode d'une entreprise à d'autres. En effet, les outils mis en œuvre dépendront du contexte de l'entreprise, de son environnement, de la nature des activités, de la nature des risques...

Exemple de grille d'analyse des risques : DANGER EXISTANT

	oui	non
› bruit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› vibration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› poussières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› utilisation d'engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› équipements de travail et outils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› manutention mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› manutention manuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› travail sur écran de visualisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› chute de plain-pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› chute de hauteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemple d'étude de poste de travail et des tâches accomplies : utilisation d'engins

	oui	non
› existe-t-il un risque de chute d'objet sur la cabine et le conducteur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› existe-t-il un risque de chute dans l'eau (travail en bordure de plan d'eau)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› accès au poste de conduite aménagé de façon sûre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› accès au réservoir aménagé de façon sûre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› travail de piétons dans la zone d'évolution des engins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› flux croisé entre véhicules extérieurs et engins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› flux croisé des engins entre eux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› les conducteurs d'engins ont reçu une formation adaptée à la conduite en sécurité pour leur engin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
› les conducteurs d'engins ont-ils acquis une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation, après avoir suivi une adaptation à la conduite de l'équipement de travail mobile sur ce ou ces sites d'utilisation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 L'AUTONOMIE l'entreprise s'organise dans sa démarche

La réalisation de l'évaluation par l'entreprise elle-même doit être privilégiée. Son dirigeant s'appuie pour cela sur des compétences en interne. Il peut avoir recours à des ressources externes, en saisissant cette opportunité pour acquérir et développer des compétences internes.

Le développement de l'autonomie permet au chef d'entreprise :

- › de rester maître des décisions garantissant la maîtrise des risques
- › de contribuer à l'appropriation de la démarche par l'encadrement et les salariés

4 LA PARTICIPATION le chef d'entreprise associe les salariés à l'évaluation

Participation et adhésion de tous. Des échanges avec le personnel doivent être organisés en procédant à une analyse de leur poste et de leur situation de travail. Ces échanges permettent de croiser les savoirs et les savoir-faire professionnels des salariés et ceux des experts. L'évaluation des risques s'appuie sur des connaissances scientifiques et techniques, mais aussi sur l'analyse des postes de travail et le retour d'expérience des opérateurs.

Ces échanges peuvent porter notamment sur :

- › l'environnement du poste de travail
- › l'organisation du travail
- › l'opinion concernant la sécurité et les conditions de leur poste
- › l'utilisation des modes opératoires
- › les difficultés rencontrées par les salariés
- › les liens avec les entreprises intervenantes
- › les modes de communication

La participation peut se décliner sous différentes formes :

- › des entretiens au poste
- › des groupes de travail pour l'analyse des données recueillies
- › des groupes de travail pour le classement des risques
- › la création de relations entre les différents acteurs de l'entreprise : l'employeur, les salariés, les représentants des salariés (CHSCT, DP), les médecins du travail ainsi que les divers intervenants extérieurs, institutionnels ou privés

5 LA FINALITÉ le chef d'entreprise décide des actions

Définition d'actions de prévention. L'évaluation conduit à choisir les actions de prévention appropriées afin de préserver la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise.

Ces actions peuvent porter sur :

- › le matériel
- › l'organisation
- › la formation

5 étapes essentielles

1 PRÉPARER L'ÉVALUATION : constituer le cadre de l'évaluation des risques préalablement à son déroulement

Exemples des sujets à traiter :

- › le rappel par l'employeur des objectifs à atteindre
- › l'organisation interne (désignation des personnes ressources missionnées, modalités de participation des salariés, des représentants du personnel, de l'encadrement, du médecin du travail, des préventeurs internes et externes, des experts, etc.)
- › la définition du champ d'intervention (poste, atelier, unité, établissement, activité, processus, type de risque, par AT/MP, etc.) et la planification associée à ce champ pour permettre des évaluations par étapes
- › la définition des informations à recueillir et le mode de recueil des données (source d'informations externes et internes, formats pour ce recueil d'informations au poste de travail, entretiens, observations, etc.)
- › le choix des outils et leur mise en œuvre
- › les moyens financiers
- › l'organisation de la communication et la diffusion des résultats
- › la formation des acteurs internes
- › le recueil des réglementations applicables

2 IDENTIFIER LES RISQUES : repérer les dangers et se prononcer sur l'exposition à ces dangers

L'identification s'appuie sur :

- › la documentation existante (statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, fiches produits, analyse des dysfonctionnements, documentation sur les dangers, propres au secteur d'activité et sur les risques pour la santé, fiches de données de sécurité, fiches entreprises, diagnostics, etc.)
- › l'observation des situations de travail
- › l'écoute des opérateurs, l'étude de leur poste et de leur situation de travail afin de connaître l'écart par rapport au travail prescrit, d'analyser les conséquences des risques non évalués, de déterminer les conditions d'une situation dangereuse et la façon dont elle est ressentie par les salariés
- › une grille de risques ou mieux une méthode d'analyse (ex : 5 M - Méthodes, Milieu, Moyens, matériels, Main d'œuvre)

3 CLASSER LES RISQUES : donner une note aux risques identifiés dans l'étape précédente

La classification a pour finalité de :

- › donner une valeur à des critères propres à l'entreprise et caractérisant le risque (probabilité d'occurrence, gravité, fréquence, nombre de personnes concernées, etc.)
- › classer les risques afin de permettre de dégager des priorités et de proposer une planification des actions de prévention

4 PROPOSER DES ACTIONS DE PRÉVENTION : établir un plan de prévention

Le résultat de l'évaluation des risques professionnels contribue à :

- › définir les mesures de prévention pertinentes selon les principes généraux de prévention
- › alimenter le plan annuel de prévention dans lequel les décisions, la hiérarchisation et la programmation des actions (échéancier, budget, ressources, responsable de l'application des décisions et du pilotage des actions) et la mise en œuvre sont établies

5 SUIVRE ET FAIRE ÉVOLUER LA DÉMARCHÉ

L'analyse des risques, véritable outil de pilotage des risques dans l'entreprise, est une démarche nécessairement dynamique qui doit suivre l'évolution de l'entreprise et de son organisation. Les outils développés doivent être mis à jour au minimum chaque année et après chaque accident, en suivant et intégrant également, l'évolution réglementaire et celle des pratiques professionnelles.